

Nouveaux Cahiers du socialisme

Nouveaux
Cahiers du
socialisme

--> See the **erratum** for this article

« Aider les pauvres » Les revers de la philanthropie

Annabelle Berthiaume

Number 20, Fall 2018

Les groupes populaires face à l'État

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/89267ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collectif d'analyse politique

ISSN

1918-4662 (print)

1918-4670 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Berthiaume, A. (2018). « Aider les pauvres » : les revers de la philanthropie. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, (20), 60–67.

« Aider les pauvres »

Les revers de la philanthropie¹

Annabelle Berthiaume

Chercheuse à l'École de gestion de l'Université du Québec à Montréal

À la fin des années 2000, l'arrivée de la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) a suscité beaucoup de réactions dans l'espace médiatique et dans les milieux communautaires au Québec. La FLAC s'est rapidement associée à la diffusion d'idées et de pratiques philanthropiques ou de fondations supposément nouvelles, regroupées sous l'étiquette du « philanthrocapitalisme » ou de la *venture philanthropy*, généralement définies à partir de deux caractéristiques. Ces fondations cherchaient d'une part à faire *nouveauté*, en se différenciant à la fois de pratiques plus anciennes, mais également de pratiques du secteur public. Inspirée par certaines fondations aux États-Unis et en Angleterre, la « nouvelle » philanthropie proposait une critique sévère de l'efficacité des services publics, ceux-ci n'ayant pas fait la démonstration de leur capacité à solutionner les problèmes sociaux². Ces fondations devaient d'autre part importer du savoir-faire et des modèles extérieurs à l'administration publique, venant notamment de la finance, pour opérer « un changement de paradigmes scientifiques et politiques³ » dans le domaine social. La « nouvelle » philanthropie introduisait ainsi

- 1 Cet article provient d'une recherche de maîtrise sur les PPP sociaux entre la FLAC et le gouvernement québécois et les transformations de l'action communautaire : Annabelle Berthiaume, *La gouvernance néolibérale dans les organismes communautaires québécois. Étude de cas de la Fondation Lucie et André Chagnon*, Université du Québec à Montréal, Montréal, 2016.
- 2 Matthew Bishop et Michael Green, *Philanthrocapitalism : How the Rich Can Save the World and Why We Should Let Them*, Londres, A & C Black, 2008.
- 3 Élise Ducharme et Frédéric Leseman, « Les fondations et la "nouvelle philanthropie" : un changement de paradigmes scientifiques et politiques », *Lien social et Politiques*, n° 65, 2011, p. 203-224.

la logique du capital-risque, en cherchant à « optimiser » le rendement des projets qu'elle finance, à la manière de n'importe quel autre investissement.

En 2009, le président de la FLAC, Claude Chagnon, promet une « révolution » : « Le Québec n'en est qu'à ses débuts en la matière, mais le temps où les fondations se contentaient de recevoir des demandes et de signer des chèques est révolu⁴ ». Depuis, le statut privilégié de la FLAC en tant que partenaire du gouvernement dans des partenariats publics philanthropiques (PPP), a fait d'elle une figure singulière dans l'organisation des services sociaux québécois. Dès 2007, la FLAC a créé trois sociétés de gestion avec le gouvernement (tableau I)

Tableau I
Partenariats publics philanthropiques
entre la Fondation Lucie et Claude Chagnon (FLAC)
et le gouvernement québécois

Nom de la société de gestion	Durée du partenariat	Mission	Source de financement (en millions de dollars)
Québec en forme	2007-2017	Promouvoir de saines habitudes de vie chez les enfants de 0-17 ans, particulièrement en milieux défavorisés	FLAC : 240 M État : 240 M
Avenir d'enfants	2009-2019	Prévention précoce, enfants 0-5 ans en situation de pauvreté	FLAC : 250 M État : 150 M
Réunir réussir (R ²)	2009-2014	Décrochage scolaire chez les jeunes	FLAC : 50 M État (Secrétariat à la jeunesse du Québec) : 50 M

Cette stratégie d'établir des fonds d'appariement – des *matching grants* – administrés par des conseils paritaires dans le champ du social semble être la première d'une telle envergure au Québec.

⁴ Isabelle Grégoire, « Fondation Lucie et André Chagnon : Un demi-milliard pour les jeunes ! », *L'Actualité*, 21 septembre 2009.

L'établissement de ces PPP et le discours vindicatif de la FLAC durant les premières années suscitent alors plusieurs critiques et inquiétudes dans les groupes communautaires. Même si elle n'est pas la seule à financer les organismes par projet (le gouvernement et d'autres fondations le font déjà), plusieurs groupes y voient une sorte de détournement d'un des principes importants de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire (PRAC), selon lequel le financement à la mission devrait être prépondérant pour préserver l'autonomie des groupes. Dans ce contexte, plusieurs acteurs des groupes communautaires, groupes de femmes et syndicats prennent publiquement position pour dénoncer les PPP sociaux et les pratiques de la « nouvelle philanthropie », de la « philanthropie d'affaires » ou du « philanthro-capitalisme » qui semblent prendre de l'importance dans le paysage québécois. Leur mécontentement à l'égard de la FLAC est d'ailleurs exprimé par les résultats d'un sondage réalisé par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) en 2013 (tableau II).

Tableau II
Perception qu'ont les organismes communautaires
des différents bailleurs de fonds (en nombre relatif) – 266 répondants

Bailleurs de fonds	Très négatif à négatif	Positif à très positif	Ne s'applique pas/ Refus de répondre
Programme de financement fédéral	47,9 %	28,7 %	23,4 %
Programme de financement provincial	24,0 %	73,0 %	3,0 %
Programme de financement municipal	41,4 %	30,1 %	28,5 %
Centraide	32,6 %	45,9 %	21,6 %
Fondation Chagnon	54,9 %	8,2 %	36,9 %
Fondations privées	29,1 %	28,7 %	42,3 %

Source : Julie Depelteau, Francis Fortier et Guillaume Hébert, *Les organismes communautaires au Québec. Financement et évolution des pratiques*, Montréal, IRIS, 2003, p. 23.

Dans ce sondage, 54,9 % des répondantes et répondants ont une perception négative sinon très négative de la FLAC. La distinction entre la FLAC et les autres bailleurs de fonds est notable, si on regarde le peu de groupes (8,2 %) qui ont une perception positive de la FLAC, comparativement aux autres fondations privées (28,7 %) et au financement fédéral (28,7 %).

En 2015, près d'une dizaine d'années après le début des PPP, le non-renouvellement de ces ententes est rendu public. Le dernier partenariat, Avenir d'enfants, prendra officiellement fin en 2019. Les organismes communautaires doivent dès maintenant trouver des alternatives pour poursuivre leurs activités à la suite de la perte de ce financement. Entre-temps, les informations sur les nouvelles orientations de la FLAC sortent au compte-gouttes. Malgré la fin des PPP, les organismes communautaires sont nombreux à dénoncer une vaste transformation de l'action communautaire québécoise, qui serait en partie influencée par les pratiques et les discours mis de l'avant par la FLAC dès ses premières années.

Philanthropie et action publique

Au-delà de la panoplie de « jargonneries » utilisées pour désigner les acteurs ou les pratiques d'un certain type de philanthropie subventionnaire, un examen plus en profondeur de la « nouvelle » philanthropie conduit à prendre un peu de distance face à la proposition de les définir comme une nouveauté à l'assaut des services publics. En effet, le rôle de régulation qu'a eu le secteur public sur la philanthropie, notamment à travers la construction de politiques fiscales permettant l'existence et l'accumulation financière des fondations, invite à ne pas surestimer leur importance dans le domaine du social.

La part du financement provincial dans le budget moyen des organismes ne semble pas avoir beaucoup changé au cours des dix dernières années. Selon une enquête du ministère de la Santé et des Services sociaux, cette proportion était de 58 % en 2006-2007⁵. En 2016, le rapport du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC) stipule que 63 % du budget des organismes communautaires provient du gouvernement⁶. Ces données appellent à évaluer « l'effectivité des politiques et dispositifs mis en place par les investissements philanthropiques [...] plutôt que d'en postuler *a priori* la toute-puissance⁷ ». Par conséquent, il semble qu'on devrait plutôt regarder le contexte particulier dans lequel se joue l'agencement entre les acteurs publics et privés.

5 La firme Mallette, *Portrait du financement des organismes communautaires en santé et services sociaux. Année de référence 2006-2007*, Ministère de la Santé et des Services sociaux. Présentation 9 juillet 2009.

6 CSMO-ÉSAC, *Les repères en économie sociale et en action communautaire. Édition 2015*, Montréal, 2016.

7 Sylvain Lefèvre et Johanne Charbonneau, « Philanthropie et fondations privées : vers une nouvelle gouvernance du social ? », *Lien social et Politiques*, n° 65, 2011, p. 10.

À ce titre, certains aménagements législatifs québécois et canadiens ont facilité la mise sur pied de fondations comme la FLAC⁸. L'inclusion par les administrations publiques d'autres acteurs dans le domaine du social met ainsi de l'avant une conception de « responsabilité partagée » de certaines fonctions liées à la reproduction sociale. D'ailleurs, en 2009, le ministre québécois de la Famille, Tony Tomassi, présentait la mise sur pied d'Avenir d'enfants comme le fruit d'une entente entre deux organisations aux missions communes⁹. Loin de se « désengager » ou de se soumettre aux impératifs de la « nouvelle » philanthropie, l'État joue ainsi un rôle dans le processus de définition des responsabilités sociales avec le secteur philanthropique – sans pour autant qu'il se soit concerté avec ce dernier.

Plus encore, l'originalité intrinsèque de la « nouvelle » philanthropie par rapport à des discours anciens n'est peut-être pas si significative, quoi qu'en disent ses promoteurs. Selon Lefèvre¹⁰, la considération de certains éléments, tel le recours à la science, démontre plutôt une continuité historique dans la pratique philanthropique. Les discours de fondations dites « traditionnelles » se vantaient d'importer des méthodes rationnelles de gestion issues du monde des affaires dans le secteur de la charité, perçu à l'époque comme dépassé¹¹.

À la fin du XIX^e siècle, plusieurs grandes fondations s'affairent déjà à mettre de l'avant leurs orientations à travers la recherche scientifique et la pratique philanthropique, que ce soit au niveau de la politique internationale ou dans les quartiers pauvres (mise sur pied d'écoles, d'hôpitaux, de bibliothèques). En ville, plusieurs organisations caritatives, aux côtés de l'Église, interviennent auprès des enfants considérés comme « méritants », puisque pauvres ou hors de la protection qu'offre la famille patriarcale traditionnelle (orphelins, malades, dont le père est soldat, etc.). Plusieurs groupes de philanthropes « préconisaient déjà une approche plus réformiste de la part des organismes de bienfaisance, qui devraient inciter les pauvres à devenir autonomes et à s'extraire de la pauvreté plutôt que de répondre ponctuellement à leurs besoins à mesure qu'ils se manifestent¹² ». Dans cette perspective, l'argument de la nouveauté par rapport à une philanthropie « traditionnelle » relève davantage d'une représentation idéologique ou d'une aspiration visant à séduire les acteurs philanthropiques eux-mêmes.

8 Voir notamment à propos de la FLAC : Brigitte Alepin, *Ces riches qui ne paient pas d'impôts*, Montréal, Éditions du Méridien, 2004.

9 Tony Tomassi, « Un partenariat pour le mieux-être des familles », *Le Devoir*, 22 avril 2009.

10 Sylvain Lefèvre, « Pour une approche sociopolitique de la philanthropie financière : plaidoyer pour un programme de recherche », *Politique et Sociétés*, vol. 34, n^o 2, 2015, p. 61-85.

11 Ron Chernow, *Titan : The Life of John D. Rockefeller, Sr.*, New York, Random House, 1998, p. 314.

12 Janice Harvey, *Charité bien ordonnée... : La philanthropie, 1896-1919*, Montréal, Musée McCord, 2008, <http://collections.musee-mccord.qc.ca/scripts/printtour.php?tourID=VQ_P3_7_FR&Lang=2>.

Éléments de (re) définition

Même si la philanthropie et l'intervention sociale auprès des enfants existent depuis longtemps au Québec, elles prennent aujourd'hui une forme particulière, influencées par les transformations économiques et politiques à l'échelle globale. En ce sens, l'importance des sommes injectées par la FLAC¹³ dans le champ communautaire a le potentiel d'influencer les discours et les pratiques dans les organismes, mais également d'entraîner d'autres bailleurs de fonds sur cette voie, et ce, même si sa contribution est toujours moindre par rapport à celle du secteur public. Elle semble notamment partager avec d'autres acteurs, publics comme privés, l'horizon d'attente en matière d'action publique qu'est devenue la perspective d'investissement social.

À la suite du tournant néolibéral des années 1980, la « communauté », en particulier les organismes communautaires qui la composent, se retrouve partie prenante du processus de décentralisation de la prise en charge de la pauvreté qui s'opère sur le territoire. La « communauté » renvoie à plusieurs sens, qu'elle soit pour certains une solution conservatrice à la privatisation des responsabilités sociales ou, pour d'autres « romantiques », un espace susceptible de favoriser plus d'autonomie et de démocratie. Depuis le milieu des années 1990, elle est également évoquée au sein d'un nouveau paradigme qui se déploie dans les politiques sociales, celui de l'investissement social.

Dans ce contexte, après la stagnation des années 1980, plusieurs politiques de financement public sont lancées dans le domaine de la petite enfance. L'intervention auprès des enfants représente un *investissement* dans l'*avenir*, défendu par des experts, expertes, politiciens et politiciennes de gauche comme de droite. La figure de l'enfant attire la sympathie générale et du soutien financier. Il est identifié comme vulnérable, défavorisé ou encore porteur d'espoir. On postule qu'une intervention « précoce » permettrait de briser le cycle de la « transmission intergénérationnelle » de la pauvreté, de la vulnérabilité et de l'exclusion sociale, *préparant* les enfants grâce à l'acquisition des aptitudes et des compétences nécessaires à l'âge adulte, plutôt que de les *réparer*¹⁴. L'explosion des discours à l'égard de l'enfance renforce en ce sens cette image ambiguë où l'enfant est à la fois perçue comme vulnérable, mais méritant certains « droits », notamment celui de la protection.

13 La FLAC est considérée comme la plus riche des fondations au Québec, avec 1,8 milliard de dollars d'actifs en 2016. Diane Tremblay, « L'argent s'accumule dans les coffres des fondations privées », *TVA Nouvelles*, 14 novembre 2017.

14 Michel Parazelli, « Prévention précoce et concurrence du bien. Une tendance internationale à interroger », dans Brigitte Vittori (dir.), *Au risque de la prévention. Enfance, jeunesse, familles et travail social : de la prévention précoce à la participation sociale*, Genève, Éditions IES, 2016, p. 59-80.

Dans cette perspective, la stratégie d'investissement social s'articule en continuité avec certains présupposés du néolibéralisme. Parmi ceux-ci, elle renforcerait une interprétation des « risques sociaux » et des responsabilités sociales qui délaisse les formes dites passives d'assistance. En ce sens, en voulant faire de son argent un *investissement*, cette perspective vise l'« activation », c'est-à-dire la mise en action et la responsabilisation des individus, des familles et des communautés, notamment à travers le marché du travail salarié. Cependant, cette perspective s'appuie également sur un soutien public pour faciliter l'activation et « investir », sous certaines conditions, dans les questions sociales – ce qui la distinguerait de la période précédente qui mise davantage sur le libre-marché.

En même temps, on retrouve dans l'investissement social les arguments d'experts et d'expertes des politiques publiques en faveur du développement d'une « troisième voie », qui valorise un principe de responsabilité partagée enjoignant les acteurs publics, privés et communautaires à *partager* les responsabilités liées à la reproduction sociale. Dans ce cadre, les entrepreneurs sociaux, qu'ils soient philanthropiques, communautaires ou privés, sont placés au centre de l'opérationnalisation du réaménagement de la prise en charge de la pauvreté. Les organismes communautaires sont notamment interpellés de manière particulière : on les sollicite pour leur expertise, leur proximité et leurs services à moindre coût. Qui plus est, leur participation à des programmes hybrides – impliquant les acteurs des réseaux publics et privés – devient parfois le seul véhicule permettant d'obtenir du financement additionnel pour des projets.

Dans ces termes, l'action communautaire n'est donc pas vouée à disparaître. Dans la pratique, plusieurs représentants et représentantes des groupes communautaires observent l'engouement multiplié des bailleurs de fonds autour d'une redéfinition de l'intervention, centrée autour de l'obtention et la mesure d'un certain « impact » social¹⁵. Certaines initiatives, comme le Projet à impact collectif (PIC) à Montréal¹⁶ ou le modèle de pédiatrie sociale du Dr Julien, gagnent du terrain et composent ainsi le mode de gouvernement « en réseaux », par lequel la prise en charge de la pauvreté s'opère de manière plus décentralisée et « privatisée » que durant la période providentielle – bien qu'elles reçoivent des deniers publics pour le faire.

15 Annabelle Berthiaume, *De la lutte à la gestion de la pauvreté. Quand la philanthropie s'en mêle !* Synthèse du grand débat de l'Institut Santé et Société, UQAM, 28 avril 2016.

16 Coalisant des fonds de huit grandes fondations familiales (22,25 millions de dollars sur cinq ans), le PIC est encadré par un comité de pilotage coordonné par Centraide du Grand Montréal et composé des fondations et partenaires comme la Coalition montréalaise des tables de quartier, la Ville de Montréal et la Direction de la santé publique. Centraide du Grand Montréal, *Projet impact collectif*, 2016.

Pour comprendre cet engouement en faveur de la mobilisation d'une « communauté » autour des enfants, nous devons nous attarder à la redéfinition des responsabilités rattachées à la prise en charge de la pauvreté et à la reproduction sociale de manière plus générale. Cette focalisation interroge notamment le rôle des parents, particulièrement celui des mères, toujours plus nombreuses à assurer les tâches liées au soin et à l'éducation des enfants. En effet, la perspective d'investissement social appelle à un « nouveau contrat social », dans lequel les femmes sont centrales, faisant gages d'équilibre entre les familles et l'économie capitaliste actuelle. De fait, bien que les rapports aux services sociaux et à la pauvreté soient aussi historiquement modelés par la classe sociale, l'ethnicité, l'âge, l'orientation sexuelle et l'état civil, en se concentrant sur les enfants et en mobilisant leur environnement immédiat, de nombreux exemples nous démontrent qu'on fait spécifiquement appel aux femmes dans leur rôle de mère, pour (re) prendre en charge une partie des tâches de reproduction liées au soin et à l'éducation.

De ce fait, l'analyse des politiques publiques adoptant la perspective d'investissement social nous met en garde contre l'orientation de l'intervention autour des enfants, mettant *de facto* à l'écart les adultes qui bénéficiaient, durant la période providentielle, d'une quelconque assistance publique et, par extension, certains services qui leur venaient directement en aide. Les adultes sont plutôt perçus comme une cible d'investissement devenue « moins rentable », même si parmi eux, on retrouve souvent les parents des enfants toujours ciblés. Voire même, ces parents seront incités, en tant que « parents-producteurs », à réintégrer le marché du travail précarisé pour soutenir leurs enfants¹⁷.

Plus encore, la focalisation autour des enfants marginalise les besoins des femmes en dehors de leur travail de reproduction, que ce soit pour celles qui ne sont pas mères ou en ce qui a trait aux revendications qu'elles ont portées, liées à l'égalité de genre et à leur participation dans la vie politique. Elle met entre autres de côté les inégalités sur le marché du travail, la question des travailleuses et travailleurs pauvres, la nécessité des garderies publiques et la répartition du travail domestique. Sans considérer de front l'amélioration des conditions des femmes marginalisées, qu'elles soient par exemple monoparentales, à bas salaires ou avec des enfants en bas âge, celles-ci deviennent pénalisées. En somme, ce glissement de l'objet des politiques sociales des adultes vers les enfants écarte une des racines incontournables de la pauvreté des enfants, soit celle de leur mère, en plus de rendre invisibles d'autres rapports sociaux qui conditionnent ce lien.

17 Pascale Dufour, « L'État post-providence : de nouvelles politiques sociales pour des parents-producteurs. Une perspective comparée », *Revue canadienne de science politique*, vol. 35, n° 2, 2002, p. 301-322.